

DÉLIBÉRATION 18-236

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Market place territorial : « En bas de ma rue »

Rapporteur : Pascal CHAUMARTIN

NOTE DE SYNTHÈSE

La CCI Nord Isère développe un Market Place « En bas de ma rue » (vitrine virtuelle avec achat en ligne et retrait en magasin) pour renforcer la stratégie d'accompagnement du commerce en lien avec la révolution technologique et les nouveaux modes de consommation. Elle propose un outil pour :

- Revitaliser les bourgs centres en proposant aux commerçants une nouvelle surface de vente virtuelle et en ramenant les clients dans les commerces de centre-ville et centre-village ;
- Mettre en place une solution de commerce connectée structurante, fédératrice et innovante ;
- Renforcer l'attractivité des commerces traditionnels par les outils numériques en développant les services à la clientèle ;
- Être au cœur du phygital : Consommer local tout en consommant digital.

Cette plateforme permettra à chaque entreprise concernée de présenter des produits sur une interface partagée avec une solution de paiement en ligne et la récupération de produits dans les magasins pour favoriser la revitalisation des bourgs centres.

Bien que piloté par la CCI Nord Isère, il est précisé que l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération est concerné.

La CCI Nord Isère propose un développement de la plateforme par bassins de vie à l'échelle des EPCI.

Cet espace permettra à la collectivité :

- De promouvoir ses missions d'accompagnement de l'économie de proximité en matière d'animation, de mutation digitale, de revitalisation des centres villes ;
- De créer un nouveau service aux habitants et salariés des entreprises du territoire pour répondre aux enjeux notamment d'appartenance territoriale, de mobilité, de création de richesse sur le territoire ;
- De bénéficier d'une visibilité avec déclinaison du nom de domaine et déclinaison du logo.

Le partenariat proposé est sur 3 ans, et décroissant chaque année, tenant compte de la montée en puissance du site : 8 000 € HT pour l'année 2018, 5 000 € HT pour 2019 et 3 500 € HT pour 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU l'avis de la commission Economie du 3 mai 2018,

VU l'avis du bureau communautaire du 22 mai 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** (Daniel PARAIRE ne prend pas part au vote) :

APPROUVE la participation financière à l'action « en bas de ma rue » portée par la CCI Nord Isère sur 3 ans répartie comme suit : 8 000 € HT pour l'année 2018, 5 000 € HT pour 2019 et 3 500 € HT pour 2020.

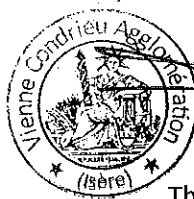
Les crédits sont inscrits sur le budget 2018 (nature : 6226 ; opération : 26 ; antenne : 6230 ; fonction 90).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat